

Le gouvernement opte pour un **dépôt final en surface, à Dessel**

Le conseil des ministres a décidé le 23 juin 2006 que les déchets de faible et moyenne activité et de courte durée de vie pourraient être déposés dans une installation de dépôt final en surface sur le territoire de la commune de Dessel, dans la province d'Anvers. A cette occasion, l'ONDRAF a reçu pour mission de continuer l'élaboration du projet intégré de mise en dépôt en surface présenté par l'asbl STOLA-Dessel et de poursuivre ainsi le processus participatif.

Collaboration entre l'ONDRAF, STORA et MONA

Dans leurs propositions, STORA et MONA avaient précisé que la continuation du processus participatif et le rôle central des partenariats étaient fondamentaux pour la poursuite du programme. Les deux partenariats estimaient que, même après le choix d'un projet intégré de dépôt final sur le territoire d'une des deux communes, l'autre commune et son partenariat devraient pouvoir participer au processus décisionnel ultérieur. Le conseil des ministres a confirmé ce souhait dans sa décision du 23 juin 2006. L'ONDRAF souhaite lui aussi poursuivre la mise en œuvre du projet et de toutes les conditions qu'il comporte, en collaboration étroite avec STORA et MONA, dans le but de mettre en œuvre un projet intégré de valeur. Pour conforter les principes de collaboration et de concertation entre l'ONDRAF, les partenariats et les communes, appliqués pendant la phase d'avant-projet, la collaboration sera concrétisée à deux niveaux :

- un niveau administratif d'élaboration intégrée des décisions et de gestion du projet, par l'intermédiaire d'un groupe de pilotage commun ONDRAF, STORA et MONA
- un niveau opérationnel de discussions préparatoires, de suivi, d'études et d'actions par l'intermédiaire des groupes de travail des partenariats



Projet intégré de dépôt final en surface
à Dessel pour les déchets belges de faible et de
moyenne activité et de courte durée de vie

Ensemble nous y parviendrons

Elaboration du projet intégré

Les partenariats continuent à jouer un rôle important dans l'élaboration du projet intégré. Tous les aspects du projet intégré seront affinés dans le cadre d'études détaillées : aspects techniques, financiers et juridiques, aspects relatifs à la sûreté, établissement d'un rapport sur la sûreté et évaluation de l'incidence sur l'environnement, demande des autorisations nécessaires... Les mesures censées garantir un impact positif sur la communauté de vie locale, ainsi que des plus-values sociales, économiques et culturelles à court, moyen et long terme continueront d'être développées, comme notamment le centre de communication et le fonds de développement local.

Comment procèdera-t-on ?

Une approche de projet

Le projet intégré doit être élaboré selon une approche de projet afin de respecter les délais fixés. L'ONDRAF a, pour cela, créé une équipe de projet chargée de veiller à ce que tous les objectifs (partiels) soient réalisés à temps. La phase de projet courra de 2007 à 2011. Une échéance intermédiaire a été fixée. En fin d'année 2008, le gouvernement fédéral recevra en effet une description détaillée du projet intégré de dépôt final en surface, incluant l'estimation des coûts et les modalités de financement. La phase de conception sera suivie d'une phase de construction et de réalisation qui s'étendra de 2012 à 2016. L'exploitation, quant à elle, est prévue à partir de 2016.

Conception conjointe

Les différentes composantes du projet seront élaborées dans un esprit ouvert de co-design ou 'conception conjointe'. Cet esprit doit garantir l'approbation, par les partenariats et communes, du résultat final de la collaboration entre l'ONDRAF et tous les preneurs d'enjeux locaux.

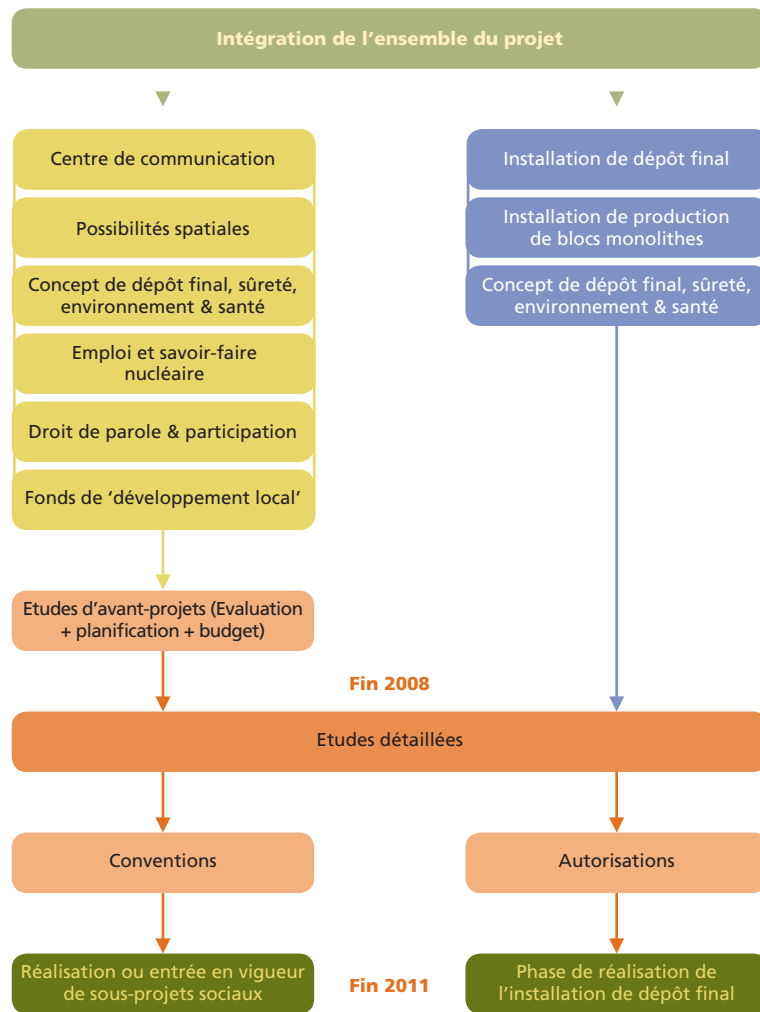
Division du projet intégré en sous-projets

L'ensemble du projet intégré a été subdivisé en sous-projets, en vue des études et de la réalisation ultérieures. Chaque sous-projet est constitué d'actions et d'études formant un tout logique qui doivent donc, de préférence, être examinées et élaborées conjointement. Tous les sous-projets sont néanmoins liés les uns aux autres.

1. Intégration du projet

L'une des spécificités du projet est son caractère intégré. Toutes les composantes du projet intégré, et notamment l'installation de dépôt final, les bâtiments annexes, le centre de communication et les possibilités spatiales, devraient toutefois former un tout, afin de souligner le caractère intégré du projet et de montrer que ce concept intégral peut être synonyme de valeur ajoutée pour toute la région. Le volet 'intégration' du projet comprend notamment :

- l'élaboration d'une approche architecturale commune pour l'ensemble du site et chacun des sous-projets
- un choix mûrement réfléchi en ce qui concerne la disposition spatiale du projet (implantation des différents bâtiments et installations, voies de désengorgement,...), en vue de renforcer le sentiment de cohérence de l'ensemble
- un choix mûrement réfléchi en ce qui concerne le désengorgement et l'accessibilité des différentes fonctions et composantes du projet



2. Centre de communication et d'accueil

L'une des conditions censées veiller à un impact positif sur la communauté locale et à la réalisation de plus-values sociales, économiques et culturelles à court, moyen et long terme est la création et l'exploitation d'un 'centre de communication'. Ce centre doit être développé comme une référence et une plaque tournante pour toutes les informations relatives à la radioactivité, ainsi que comme un lieu de rencontre pour la population locale. Le centre de communication doit intégrer physiquement :

- un centre de contact et d'accueil pour tout ce qui concerne le nucléaire
- un réseau numérique et interactif
- un parc à thème / scientifique centré sur la radioactivité

3. Financement du projet intégré

Le financement de l'ensemble du projet intégré doit être garanti. En plus du fonds à long terme, un nouveau fonds devra être créé : le fonds à moyen terme. Toutes les études nécessaires à cet effet relèvent de ce sous-projet.

4. Fonds de développement local

A court comme à long terme, des moyens sont nécessaires pour pouvoir créer une véritable plus-value et ainsi faire en sorte que la base sociale, en vue du dépôt final, soit aussi large que possible. La création d'un fonds de développement local peut répondre à l'évolution des besoins de la société et permet également aux générations futures de faire valoir leurs préoccupations principales. Le fonds a pour objectif de soutenir ou permettre l'autoréalisation de projets qui contribuent à améliorer la qualité du cadre de vie, d'habitation et de travail de la population locale. Les projets peuvent être de

nature diverse : sociaux, économiques, culturels, écologiques, sanitaires, relatifs au bien-être, etc. L'élaboration détaillée de tous les aspects liés à un tel fonds relève également de ce sous-projet.

5. Possibilités spatiales

Ce sous-projet est axé sur la gestion du trafic et la possibilité d'utiliser le canal Bocholt-Herentals comme voie d'acheminement de matériaux. Il aborde également d'autres aspects comme l'adaptation du plan structurel spatial en vue de l'extension de la zone PME ou de terrains à bâtir complémentaires.

6. Concept de dépôt final, y compris sûreté, autorisations, surveillance et planification d'urgence

Ce sous-projet englobe une description plus détaillée du concept de dépôt final, des modules de dépôt final et de leur structure de toit, des blocs monolithes, du bâtiment destiné à la production des blocs monolithes, de la couverture, du tumulus expérimental, des différents bâtiments annexes, ... Il comprend également toutes les formes de surveillance du dépôt final, et notamment la planification d'urgence. Les autorisations requises ainsi que les études (environnement, santé, sûreté radiologique,...) nécessaires à la préparation des demandes d'autorisation font également partie de ce sous-projet.

7. Emploi & maintien du savoir-faire nucléaire

Ce sous-projet examine les mesures nécessaires pour maintenir le savoir-faire nucléaire dans la région. Ce savoir-faire peut notamment être maintenu en formant les futurs travailleurs et en développant de nouvelles activités et nouveaux domaines de recherche dans le secteur nucléaire. On examinera également les mesures de reconversion possibles en cas de démantèlement total ou partiel d'activités nucléaires, comme la réaffectation de terrains, l'assainissement ponctuel de bâtiments et sols et la stimulation d'activités économiques compensatoires. L'aspect 'emploi' et l'optimisation de l'effet de l'emploi par le biais de la construction et l'exploitation du dépôt final relèvent également de ce sous-projet.

8. Maintien du droit de parole et de la participation

Outre le suivi et la co-décision en matière d'élaboration concrète du projet intégré de dépôt final jusqu'aux demandes d'autorisations, il convient d'examiner à l'avance comment, en phase de réalisation et d'exploitation, la concertation et la participation peuvent prendre forme. On étudiera ainsi les structures de gestion qui peuvent être mises en place pour les différentes composantes du projet (le site de dépôt final en tant que tel, mais aussi, par exemple, le centre de communication et le fonds de développement local).



ONDRAF
Avenue des Arts 14
1210 Bruxelles
Tél. 02 212 10 11
Fax 02 218 51 65
www.ondraf.be